



Rapport 2015 sur les inspections annuelles : points saillants pour les comités d'audit

Mars 2016

Rapport public 2015 du CCRC sur les inspections annuelles de la qualité des audits au Canada : points saillants pour les comités d'audit

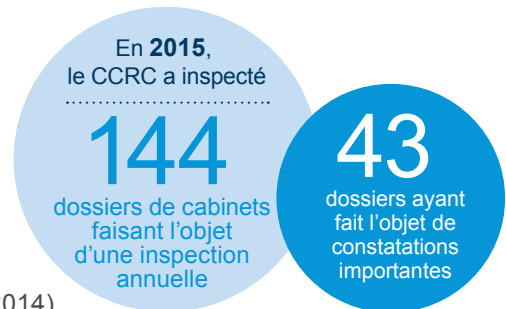
Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien responsable de la réglementation applicable aux cabinets qui audient des sociétés ouvertes du Canada. Par la promotion de la qualité de l'audit, le CCRC contribue à renforcer la confiance des investisseurs à l'égard de l'intégrité de l'information financière et des marchés financiers du Canada.

Notre rapport public 2015 sur les inspections est maintenant disponible (www.cpab-ccrc.ca). Conformément au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole), les cabinets d'audit qui participent au protocole communiquent désormais les constatations importantes découlant de l'inspection de leurs dossiers et les rapports publics du CCRC au comité d'audit de leurs clients.

Comme nous estimons que l'information contenue dans le rapport concerne tout particulièrement les comités d'audit, le CCRC est heureux de leur communiquer les points saillants que voici. Nous invitons également les comités d'audit à discuter de la version intégrale du rapport et des constatations les concernant avec leurs auditeurs.

Constatations découlant des inspections de 2015; assurer une qualité constante demeure un défi

Les inspections menées en 2015 par le CCRC auprès des 14 cabinets comptables faisant l'objet d'une inspection annuelle (cabinets auditant au moins 100 émetteurs assujettis) indiquent que, dans l'ensemble, la qualité de l'audit a été inégale pour l'ensemble des cabinets. Un plus grand nombre de constatations importantes ont été formulées par rapport à l'année dernière à l'issue de l'inspection de 9 de ces cabinets. Nous avons inspecté 144 dossiers de cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle (comparativement à 158 en 2014), dont 43 ont fait l'objet de constatations importantes (comparativement à 28 en 2014).

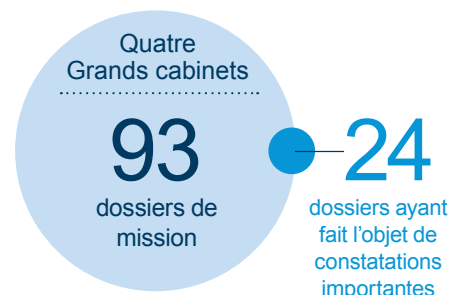


En 2015, le CCRC a réorienté ses inspections. Au cours de ses inspections menées en 2014 auprès des Quatre Grands cabinets du Canada (Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.), le CCRC avait ciblé les émetteurs assujettis à forte capitalisation boursière. Dans notre rapport sur ces inspections, nous avons noté une amélioration générale de la qualité de l'audit par rapport à l'année précédente. Afin de déterminer si les améliorations de la qualité de l'audit notées au cours des années précédentes ont été parfaitement intégrées pour l'ensemble des Quatre Grands cabinets, le CCRC a axé les inspections effectuées en 2015 sur des dossiers d'émetteurs assujettis de moyenne à faible capitalisation boursière (250 millions de dollars ou moins) situés dans des plus petits centres d'affaires. Les dossiers des Quatre Grands cabinets inspectés en 2015 et ceux des autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle présentent des caractéristiques similaires. Dans l'ensemble, les constatations formulées pour les Quatre Grands sont cohérentes avec ce qui ressort de nos inspections dans les dix autres cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle.

Quatre Grands

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Collectivement, les constatations importantes découlant des inspections ont augmenté pour les Quatre Grands cabinets comparativement à l'année dernière. Sur 93 dossiers de mission inspectés (comparativement à 98 en 2014), 24 (comparativement à 7 en 2014) ont fait l'objet de constatations importantes. Deux des cabinets ont obtenu des résultats généralement comparables à ceux de 2014, et deux ont connu des difficultés : l'un surtout dans les audits de sociétés à plus faible capitalisation boursière et l'autre, de façon plus générale. Ces quatre cabinets et leurs cabinets affiliés auditent environ 98 % de l'ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière. Aucun redressement n'a été effectué à la suite de nos inspections menées en 2015.

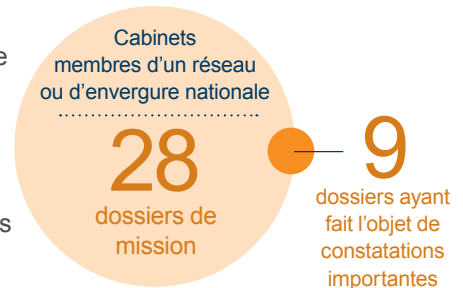


La version intégrale de notre rapport sur les inspections des Quatre Grands cabinets a été publiée en novembre 2015 et est accessible sur notre site Internet.

Autres cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale

BDO s.r.l./s.e.n.c.r.l., Grant Thornton LLP, MNP s.e.n.c.r.l./s.r.l.,
Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

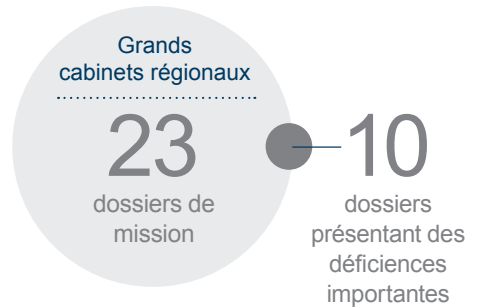
En 2015, le CCRC a inspecté 28 dossiers de mission (comparativement à 32 en 2014) dans les quatre autres cabinets membres d'un réseau ou d'envergure nationale. Nous avons noté que la qualité de l'audit est demeurée stable dans un cabinet, qu'un cabinet avait progressé et que deux autres cabinets ont continué de connaître des difficultés. Bien que les plans d'action en place aient contribué à une certaine progression de la qualité de l'audit, celle-ci n'est pas suffisante. Ces quatre cabinets audient environ 1 % de l'ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière, et 9 de leurs dossiers ont fait l'objet de constatations importantes parmi tous les dossiers inspectés (comparativement à 6 en 2014). Un retraitement d'états financiers a dû être effectué à la suite de nos inspections.



Grands cabinets régionaux

Collins Barrow Toronto LLP, Davidson & Company LLP, DMCL LLP, Manning Elliott LLP,
McGovern Hurley Cunningham LLP, Smythe LLP

En 2015, le CCRC a inspecté 23 dossiers de mission (comparativement à 27 en 2014) parmi les six grands cabinets régionaux et a constaté que la qualité générale de l'audit était stable ou s'était améliorée dans quatre de ces cabinets. Les améliorations attendues n'ont toutefois pas été observées dans deux cabinets. Ces six cabinets audient moins de 1 % de l'ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière, et 10 de leurs dossiers ont fait l'objet de constatations importantes parmi tous les dossiers inspectés (comparativement à 15 en 2014). Trois retraitements d'états financiers ont dû être effectués à la suite de ces inspections.



Prochaines étapes

Nous avons demandé aux cabinets de déterminer de façon proactive les causes fondamentales de nos constatations et de mettre en œuvre des plans d'action détaillant les mesures correctives et comportant des initiatives à court et à long terme, notamment des formations supplémentaires, la révision des politiques et processus du cabinet et la réorganisation des ressources afin de mieux répondre aux risques liés aux émetteurs assujettis et de disposer des compétences sectorielles nécessaires à la réalisation d'audits de qualité. Le CCRC surveillera la mise en œuvre, la viabilité et l'efficacité des initiatives d'amélioration de la qualité de l'audit des cabinets.

Pour ses inspections de 2016, le CCRC continuera d'utiliser sa méthode fondée sur les risques en visant surtout les émetteurs assujettis de moyenne à faible capitalisation boursière. Nous nous pencherons notamment de plus près sur les systèmes de contrôle qualité des cabinets et examinerons la culture du cabinet, le ton donné par la direction, la structure organisationnelle, les mesures de responsabilisation, l'identification des risques et la dotation en personnel.

Nous continuerons de multiplier nos échanges avec les comités d'audit en nous concentrant surtout sur les émetteurs assujettis de moyenne à faible capitalisation boursière. Nous continuerons également de publier des documents d'information à l'intention des comités d'audit afin de les aider à évaluer les cabinets d'audit et les risques d'audit, à aborder le plus efficacement possible leur rôle de surveillance et à connaître les enjeux se rapportant à des secteurs d'activité précis qu'ils pourraient vouloir explorer avec leurs auditeurs.

L'accès aux travaux d'audit réalisés dans un pays étranger demeure une préoccupation

Les inspections visant les dossiers d'audit d'émetteurs assujettis canadiens ayant des activités à l'étranger demeurent une source de préoccupation pour le CCRC. Bien que nous ayons conclu des protocoles d'entente avec certains pays, nous sommes encore soumis à des restrictions lorsque vient le moment d'avoir accès aux travaux des auditeurs d'une composante dans certains autres pays étrangers. Cette situation se traduit en réalité par une limitation de l'étendue des travaux; si l'accès nous avait été donné, nous aurions peut-être trouvé des constatations supplémentaires à formuler. Nous continuons nos démarches auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières pertinentes afin que soient apportés les changements nécessaires pour que nous puissions accéder plus facilement aux travaux d'audit, et ainsi nous acquitter de notre mandat de réglementation auprès des cabinets d'audit participants.

Principaux thèmes des inspections

Voici les thèmes concernant la qualité de l'audit qui ont été abordés dans le rapport du CCRC sur les inspections visant les Quatre Grands cabinets de novembre 2015 et qui s'appliquent également aux autres cabinets inspectés par le CCRC en 2015.

Mise en œuvre des principes fondamentaux de l'audit

Nous avons relevé des déficiences importantes dans un certain nombre de dossiers en ce qui concerne les tests de base sur les produits, le coût de revient des stocks, et l'existence et l'amortissement des stocks. Dans plus d'un dossier, les procédures visant à évaluer l'exactitude du coût de revient des stocks étaient soit mal conçues, soit mal exécutées, ou les deux.

Si des aspects fondamentaux de l'audit sont délégués à des membres du personnel ayant moins d'expérience, le cabinet doit veiller à ce que ces derniers reçoivent la formation pertinente pour pouvoir mettre en œuvre les procédures qui leur ont été assignées et à ce que leurs travaux soient supervisés et revus convenablement, à défaut de quoi les systèmes axés sur la réalisation d'audits de qualité pourraient devenir inefficaces.

Compréhension des processus opérationnels pertinents pour l'information financière

Le manque de compréhension des affaires du client est la cause première sous-jacente d'un grand nombre des déficiences de l'audit que nous avons relevées. Dans nombre de cas, le CCRC a relevé des lacunes dans la compréhension de l'équipe de mission quant à l'information financière et aux risques d'audit de l'entreprise, ce qui s'est traduit par des procédures d'audit inefficaces et mal conçues.

Estimations comptables complexes

Les types d'estimations et de jugements complexes peuvent varier selon les secteurs d'activité. Les estimations liées à la dépréciation, et plus particulièrement l'évaluation de la continuité de l'exploitation, nécessitent souvent l'établissement de prévisions de flux de trésorerie et le recours à des spécialistes. Les auditeurs doivent évaluer le caractère approprié des prévisions qui sont effectuées.

De même, les cabinets peuvent avoir certaines difficultés à évaluer les travaux d'experts externes et à intégrer leurs propres experts internes au processus d'audit. Le fait qu'un cabinet reconnu ait agi à titre d'expert choisi par la direction ne libère pas pour autant l'auditeur de la responsabilité d'évaluer le caractère raisonnable des hypothèses formulées par cet expert ou des conclusions tirées sur la base de ces hypothèses.



Contrôles internes

Dans le cadre de ses inspections, le CCRC a relevé de nombreux cas où les travaux liés aux contrôles internes n'étaient pas bien exécutés, ce qui remet en question la façon dont les contrôles internes sont testés, la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'audit, la compréhension des processus opérationnels par l'équipe de mission et l'efficacité de l'audit. Nous avons également relevé d'autres situations où il n'était pas raisonnable de se fier seulement aux procédures de corroboration pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés, et où l'équipe de mission n'avait pas testé les contrôles internes.

Les cabinets doivent procéder à une réévaluation critique de la façon dont ils abordent les audits axés sur les contrôles internes et offrir une formation et des indications appropriées aux équipes de mission.

Jugement professionnel et esprit critique

Les aspects nécessitant le plus de jugement professionnel et d'esprit critique ont occupé une place prépondérante parmi ceux ayant fait l'objet de nos constatations en 2015. La participation des principaux responsables de la mission tant à l'étape de la planification qu'à l'étape de la résolution de problèmes demeure la meilleure façon d'aborder ces questions. La participation appropriée et en temps voulu des responsables de la mission est nécessaire afin de compenser l'inexpérience de l'équipe d'audit et soutenir la prestation d'audits de qualité. Tout manquement en ce sens est une cause sous-jacente de nos constatations les plus courantes, particulièrement dans les secteurs qui nécessitent beaucoup de jugement professionnel.

Les auditeurs efficaces savent juger de la valeur de l'information fournie par la direction en la confrontant à leur propre connaissance de l'entreprise et de son environnement d'affaires global. Ce faisant, ils peuvent évaluer le point de vue de la direction dans le contexte des éléments probants internes et externes, puis se forger une opinion indépendante qui peut corroborer, ou non, celle de la direction. Les constatations découlant des inspections de 2015 concernaient des cas où les hypothèses de la direction avaient été acceptées sans être remises en question comme il se doit.

Identification de questions comptables

Les petites sociétés sont parfois réputées avoir des méthodes comptables simples et cela s'avère exact dans bien des cas. Cependant, le CCRC s'inquiète du fait qu'il continue de relever des déficiences dans l'évaluation faite par l'auditeur de questions comptables relativement courantes comme la continuité de l'exploitation, la dépréciation et la phase dans laquelle se trouvent les activités d'une société du secteur des ressources. Dans d'autres cas, ces sociétés peuvent conclure des ententes ou des opérations qui visent à répondre à des objectifs d'affaires précis, mais soulèvent des questions comptables complexes en ce qui concerne notamment la comptabilisation appropriée des produits ou des instruments financiers composés.

Questions à poser à votre auditeur

1 > Mise en œuvre des principes fondamentaux de l'audit

Pour les aspects moins complexes de l'audit pris en charge par des membres du personnel ayant moins d'expérience, de quelle façon vous êtes-vous assuré que les procédures d'audit étaient efficaces et exécutées de la façon prévue?

2 > Processus opérationnels

De quelle façon actualisez-vous vos connaissances des risques d'entreprise et des processus opérationnels qui touchent notre information financière?

De quelle façon vous assurez-vous d'intégrer ces connaissances de façon efficace dans votre plan de mission et de les transmettre aux membres de votre équipe de mission?

3 > Estimations comptables complexes

Quelle estimation vous a causé le plus de soucis? De quelle façon qualifieriez-vous l'estimation par rapport à la gamme de possibilités?

Dans quelle mesure la méthode utilisée par la société pour préparer l'estimation était-elle efficace?

Quelle méthode avez-vous utilisée pour évaluer l'estimation?

4 > Contrôles internes

Dans quelle mesure vous êtes-vous appuyé sur les contrôles internes de la société et de quelle façon les évalueriez-vous? Avez-vous relevé des points à améliorer?

5 > Jugement professionnel et esprit critique

De quelle façon avez-vous exercé votre esprit critique au cours de l'audit, et de quelle façon la direction a-t-elle réagi à vos remises en question?

6 > Identification de questions comptables

Nous avons conclu un certain nombre d'opérations nouvelles et inhabituelles au cours de l'exercice. Comment vous êtes-vous assuré que ces opérations ont été comptabilisées de façon appropriée et conformément à nos méthodes comptables?

Coordonnées

Demandes d'informations générales

Téléphone : 416 913 8260
Courriel : info@cpab-ccrc.ca

Sans frais : 1 877 520 8260
www.cpab-ccrc.ca

Télécopieur : 416 850 9235

Centre du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
150, rue York
Bureau 900
Toronto (Ontario)
M5H 3S5 Canada
Téléphone : 416 913 8260

Est du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2916
Montréal (Québec)
H3B 2L3 Canada
Téléphone : 514 807 9267

Ouest du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
400, rue Burrard
Bureau 1980
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3A6 Canada
Téléphone : 604 630 8260

Pour en savoir plus

Vous trouverez le rapport public 2015 sur les inspections du CCRC, son rapport 2015 sur les Quatre Grands, des renseignements détaillés sur le protocole et d'autres publications à l'intention des comités d'audit sur notre site Internet, à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion : www.cpab-ccrc.ca>Liste de diffusion



Suivez-nous sur Twitter – @CPAB_CCRC

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.
© Conseil canadien sur la reddition de comptes, 2016. Tous droits réservés.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca